



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230331-446-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°446/2023

**OBJET : Animation
Natura 2000 :
Modification de la
demande de subvention**

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, et le 31 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Fadelha BENAMMAR KOLY, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Le syndicat mixte est en charge de l'animation des deux sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve.

Suite à la modification des conditions de financement par les financeurs et à son impact sur le montant global prévisionnel, il convient de prendre une nouvelle délibération qui remplace la délibération 421 prise lors du comité syndical du 19 octobre 2022.

Affichée le :

Pour l'animation des DOCOB Salagou et Villeneuve du 1er janvier au 31 décembre 2023, le montant global prévisionnel est de 92 000 € TTC. Cette action est subventionnée à 100 % soit 92 000 € TTC par la DREAL, l'Europe et la Région. Toutefois, ce plan de financement peut évoluer du fait de la restructuration des fonds Natura 2000. Il convient donc de donner à la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision.

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

VALIDE les plans de financement tel que présentés

AUTORISE la Présidente à solliciter les financeurs tels que l'Europe, la Région et l'Etat pour subventionner cette opération.

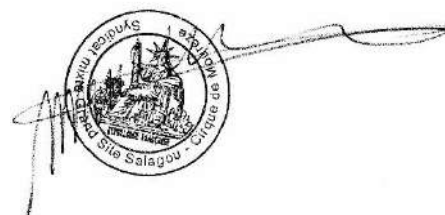
DONNE à la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision,

AUTORISE la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission

RECONDUIT le Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission Natura 2000 à plein temps du 1er janvier 2023 au 29 février 2024, le temps de travail pourra être abaissé à 31h30 en fonction des besoins du poste et des volontés de l'agent.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 31 Mars 2023

La Présidente



Marie PASSIEUX